



PROCES-VERBAL D'ELECTION DU REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL

Commission locale d'énergie de	LIVAROT-ORBEC
--------------------------------	---------------

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00, le collège correspondant à la Commission Locale d'Énergie de LIVAROT-ORBEC, légalement convoqué le 30 août 2017, s'est réuni dans la salle de réunion du Télécénètre de Livarot-Pays-d'Auge, en séance publique, sous la présidence de DE BOEVER Antoine, doyen(ne) de l'assemblée, afin de procéder à l'élection d'un représentant au Comité Syndical, en remplacement de M. Sébastien LECLERC, élu député de la 3^{ème} circonscription du Calvados le 19 juin 2017.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués des collectivités adhérentes :

Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
CA LISIEUX NORMANDIE	CC DE LA VALLE D'AUGE CC DU PAYS DE LIVAROT	DELOZIER Joël	
		DESMONTS Jean-Louis	X
		GALLET Pascal	
		LEGOUVERNEUR Frédéric	
CERNAY		CORNU Luc	
		SOETAERT Thierry	
LA FOLLETIERE-ABENON		COLAS Emmanuel	
		LEPAGE Roger	
LA VESPIERE- FRIARDEL	FRIARDEL	CHERON Denis	X
		HOYER Yvette	
	LA VESPIERE	GRENIER Jacky	
		NOYEAU Denis	X
LISORES		DESLOGES David	
		LATRON Jean-Luc	
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	AUQUAINVILLE	SABINE Aldo	
		SOETAERT Philippe	X
	BELLOU	MOULIN Maxime	
		YONNET René	
	CERQUEUX	LESUFFLEUR Dominique	
		TRIOREAU Patrick	
	CHEFFREVILLE- TONNENCOURT	BRIDE Marie-Christine	
		CORU Michel	

Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	FAMILY	Houllemare Sylvaine	
		Pouchard Jacques	
	FERVAQUES	Vandamme Marcel	X
		Very Didier	X
	HEURTEVENT	Desmonts Jean-Louis	X
		Duval Claude	
	LA CROUPTE	Brisard Françoise	X
		Dunn Francis	
	LE MESNIL-BACLEY	Dorio Bernard	
		Touze Olivier	
	LE MESNIL-DURAND	Ourcel Sébastien	
		Philippe Arnaud	
	LE MESNIL-GERMAIN	Etienn-Augustin Michel	
		Gauquelin Cédric	
	LES AUTELS-SAINT-BAZILE	Gourmil René-Marie	
		Lefort Michel	
	LES MOUTIERS-HUBERT	Stalmans Marie-Thérèse	X
		Stalmans Michaël	
	LIVAROT	Guillemot Philippe	X
		Legout Denis	X
	MEULLES	Beaujan Patrick	
		Jary Guy	
	NOTRE-DAME-DE-COURSON	Bride Sébastien	
		Langlois Gilbert	
	PREAUX-SAINT-SEBASTIEN	Colas Anne-Marie	
		Lucas Jean-Sébastien	
	SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES	Blin François	X
		Hays Annick	X
	SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY	André Pascal	
		Henry Patricia	X
	SAINT-MICHEL-DE-LIVET	Bove François	
		Caure Sébastien	
	SAINT-OUEN-LE-HOUX	Duval Lionel	
Gilas François			
TORTISAMBERT	Benard Jean-Claude	X	
	Prieur Mathieu		

Collectivité	Collectivité d'origine	Nom et Prénom	Présent
ORBEC		HULIN Germain	
		MORIN Guy	
SAINT-DENIS-DE-MAILLOC		LAIR Michel	X
		MARIE Yves	
SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIERE		BREZOT Yves	X
		DE MENEVAL Christian	X
SIVOM D'ORBEC et DE LA VESPIERE		LAUTONNE Gilles	
		NOYEAU Denis	X
VAL-DE-VIE	LA BREVIERE	LAIR Didier	X
		SAINT-MARTIN Jean-Paul	
	LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE	BLIN Patrick	X
		DE BOEVER Antoine	X
	SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY	BISSON Elisabeth	X
		BISSON René	X
	SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY	HARIVEL Laurent	
		MORIN Jean-Marie	
VALORBIQUET	LA CHAPELLE-YVON	BLANVILLAIN Claude	X
		DESHAYES Anthony	
	SAINT-CYR-DU-RONCERAY	GOUJON Denis	
		JEHANNE Alain	
	SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC	DIGNE Gérard	
		LAMBERT Emmanuel	
	SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC	MARCHAL Soizic	
		TOULIS Norbert	X
	TORDOQUET	GAUVIN Yannick	
		MOURRAIN Hubert	

✓ Pouvoirs : Néant

Délégué donnant pouvoir			Délégué recevant pouvoir		
Nom	Prénom	Collectivité	Nom	Prénom	Collectivité

Délégués en exercice	Délégués présents	Pouvoirs	Nombre total de votants
84	26	0	25

Secrétaire de séance :

M. CHERON DENIS, délégué(e) de FRIARDEL
 a été nommé(e) secrétaire de séance. (La VESPIERE-FRIARDEL)

Ont été désignés comme scrutateurs :

BISSON Elisabeth
HAYS Annick
DESMONTS Jean-Louis

Dispositions statutaires :

Il est précisé aux délégués les dispositions statutaires fixant les règles d'élection des représentants au comité syndical. L'article 6.1.2 des statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 27 décembre 2016 précise :

« Les communes et EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté urbaine de Caen la Mer sont répartis en collèges géographiques dont le périmètre est celui précisé en annexe 2. Toute modification de périmètre est décidée par le Comité syndical.

Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués. Les délégués ainsi désignés se réunissent au sein de leur collège pour l'élection de leurs représentants au comité.

L'adhésion d'un nouveau membre entraîne la désignation de nouveaux délégués et la cessation anticipée du mandat d'un délégué pour quelque cause que ce soit nécessite la désignation d'un nouveau délégué par l'organe délibérant du membre concerné.

Ces nouveaux délégués pourront ainsi procéder, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, à la désignation d'un nouveau représentant du collège auquel ils appartiennent, si une telle désignation est requise.

Un délégué empêché d'assister à la réunion du collège dont il dépend peut donner à un autre délégué de son collège pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le nombre de représentants de chaque collège au Comité syndical est déterminé en fonction, d'une part, de la population des communes membres situées dans le périmètre du collège considéré et, d'autre part, des compétences transférées des collectivités membres au Syndicat dans le périmètre du collège considéré.

Critère population :

- *trois représentants pour une population inférieure ou égale à 30 000 habitants,*
- *quatre représentants pour une population supérieure à 30 000 habitants et inférieure ou égale à 45 000 habitants,*
- *cinq représentants pour une population supérieure à 45 000 habitants et inférieure ou égale à 60 000 habitants,*
- *six représentants pour une population supérieure à 60 000 habitants.*

Critère compétences :

- *chaque collège bénéficie d'un nombre de points correspondant aux compétences transférées:*
 - *deux points par membre représenté au sein du collège ayant transféré la compétence « électricité »;*
 - *un point par autre compétence transférée, pour chacun des membres représenté au sein du collège;*
- *attribution du nombre de représentants :*
 - *trois représentants pour un nombre de points inférieur ou égal à 125,*
 - *quatre représentants pour un nombre de points supérieur à 125 et inférieur ou égal à 150,*
 - *cinq représentants pour un nombre de points supérieur à 150 et inférieur ou égal à 175,*
 - *six représentants pour un nombre de points supérieur à 175.*

Le critère de la population s'apprécie sur la base de la population municipale de chaque commune authentifiée par le décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le 1er janvier de l'année du renouvellement de mandat.

Le critère des compétences s'apprécie au regard des compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier de l'année de renouvellement du mandat.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection des représentants issus des collèges au Comité est le scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En application des dispositions de l'article 5.4, les modalités de représentation des collèges ne sont pas modifiées jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, y compris en cas de retrait ou reprise de compétence induite par une évolution de périmètre ou de nature d'un EPCI à fiscalité propre membre. Ainsi, la fusion et/ou transformation de la Communauté de Caen la Mer, située en tout ou partie dans le périmètre des collèges 13, 15, 16 et 17 tels que définis à l'annexe 2, est sans incidence sur la représentation de ces collèges au Comité syndical telle que déterminée en application des alinéas précédents. Dès lors, ces collèges devront, en cas de cessation du mandat de l'un ou plusieurs de leurs représentants, procéder à la désignation de nouveaux représentants »

Au regard des critères « population » et « compétences », la représentation à la date du 1^{er} janvier 2014 est la suivante :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Collectivités adhérentes			Population municipale communes seules au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de représentants Critère population 3 si < ou = 30 000 4 de 30 001 à 45 000 5 de 45 001 à 60 000 6 si > 60 000	Nombre de représentants Critère compétences transférées 3 si < ou = 125 4 de 126 à 150 5 de 151 à 175 6 si > 175						Total représentants
	Cnes	EPCI	Total			Elec x 2	EP x 1	SL x 1	Gaz x 1	Nbre points	Nbre représentants	
AUNAY-BENY-CAUMONT	43	2	45	21 215	3	86	41	1	3	131	4	7
BALLEROY-LITTRY-VILLERS	49	1	50	24 116	3	98	43	0	4	145	4	7
BAYEUX	46	0	46	34 184	4	92	37	3	3	135	4	8
CAEN AGGLO	35	1	36	236 271	6	70	28	12	19	129	4	10
CAEN EST	35	1	36	30 835	4	70	34	5	8	117	3	7
CAEN OUEST	32	1	33	27 680	3	64	27	1	14	106	3	6
CAEN SUD	30	2	32	24 776	3	60	25	2	10	97	3	6
CAMBREMER-DOZULE	48	1	49	25 204	3	96	29	1	4	130	4	7
CREULLY-DOUVRES	37	0	37	35 442	4	74	26	7	11	118	3	7
FALAISE	57	1	58	26 921	3	114	49	1	0	164	5	8
ISIGNY-TREVIERES	46	0	46	16 381	3	92	34	1	2	129	4	7
LISIEUX-MOYAUX	33	0	33	40 319	4	66	26	2	3	97	3	7
LIVAROT-ORBEC	39	2	41	14 633	3	78	23	3	3	107	3	6
PONT L'EVEQUE	55	0	55	53 534	5	110	39	6	15	170	5	10
ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	34	1	35	20 642	3	68	17	1	2	88	3	6
SUISSE NORMANDE	48	1	49	22 603	3	96	44	1	1	142	4	7
VASSY-VIRE-ST SEVER	40	1	41	31 500	4	80	35	0	1	116	3	7
	707	15	722									123

Après avoir précisé les modalités de représentation et de vote, les délégués sont appelés à élire le représentant au Comité Syndical du SDEC ENERGIE, en remplacement de M. Sébastien LECLERC.

ELECTION DU REPRESENTANT DU COLLEGE AU COMITE SYNDICAL

Candidats :

NOM / Prénom
HENRY Patricia

Collectivité
St - MARTIN-DU-MESNIL-OURY

Après vote à bulletins secrets, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	84
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	5

Ont obtenu :

Nom	Prénom	Nombre de voix
HENRY	Patricia	19
DESMONTS	Jean-Luis	1

M.^{me} HENRY Patricia délégué(e) de St-Martin-des-Mesnils-cury

a été proclamé élu en qualité de représentant du collège de la Commission Locale d'Energie de LIVAROT-ORBEC.

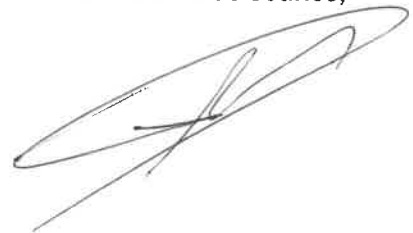
OBSERVATIONS :

A Livarot-Pays-d'Auge, le 14 septembre 2017

Le Président,

M. De Boever Antoine
A. De Boever

Le Secrétaire de séance,



PREFECTURE DU CALVADOS

Les scrutateurs,

26 SEP. 2017

COURRIER



